



Avenant au contrat d'émission obligataire du 5 juin 2012

Paris, le 30 avril 2019. Foncière Volta et Foncière Vindi ont signé un Avenant pour la prolongation du contrat obligataire émis le 5 juin 2012.

Cet avenant prévoit :

- de reporter d'1 an l'échéance de l'emprunt obligataire (soit jusqu'au 13 juin 2020) ;
- un remboursement anticipé de l'emprunt en cas de réalisation de la vente de l'actif immobilier situé à Saint Ouen (93) détenu par Foncière Volta. Foncière Volta a annoncé le 18 février 2019 la signature d'une promesse de vente sur cet actif.

L'Avenant peut être consulté sur le site Internet de la société.

Recevez gratuitement toute l'information financière de la société en vous inscrivant sur :

www.actusnews.fr

ACTUS finance & communication

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Actionnaires / Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78

jfl@actus.fr